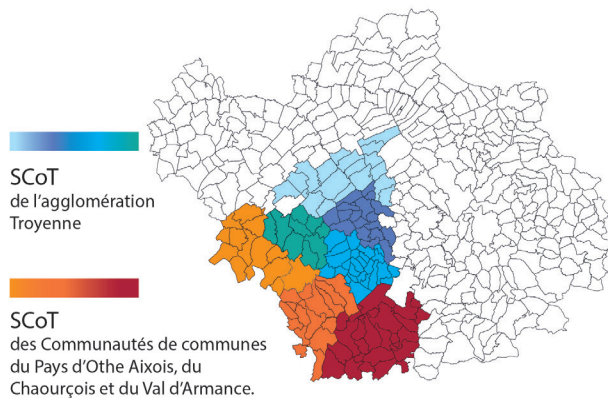




Le Mag'

du Pays d'Othe Aixois

27 Avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix-en-Othe



Madame, Monsieur,

Voici donc votre troisième numéro du Mag' de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois, lequel nous invitait à mieux connaître les villages qui la composent, met pour cette fois à l'honneur la commune de Vulaines, porte d'entrée ouest de notre Département et de notre Région.

Au-delà de la promotion de notre territoire et de la diffusion d'informations pratiques, l'objet de ce magazine est également de vous faire partager le travail de vos élus communautaires afin que vous soyez parfaitement au courant, dans une transparence totale, des dossiers sur lesquels nous travaillons.

Depuis notre dernière rencontre de janvier, deux dossiers ont alimenté les réflexions du conseil communautaire, tant en bureau qu'en assemblée plénière : l'école de musique et le schéma de cohérence territoriale, encore appelé **SCoT**.

Concernant l'école de musique, le travail a consisté essentiellement à examiner et à expertiser l'ensemble des réponses des entreprises à l'appel d'offres lancé le 18 septembre dernier. Sur les 108 ayant retiré un document de consultation, 55 ont déposé une offre dans les délais impartis, ce qui laissait supposer qu'à l'issue de l'ouverture des plis, les chances d'être en adéquation avec l'estimation administrative de l'architecte (824 000 €) étaient grandes.

Et ce que nous supposions s'est révélé exact puisque, après avoir fait expertiser les offres après ouverture des plis afin de vérifier que celles retenues étaient bien en conformité avec le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), le montant total du projet a été finalisé à 780 000 €, minoré de 44 000 € par rapport à l'estimation initiale de l'architecte.

Très bonne chose donc pour nos finances, d'autant que les subventions attribuées au projet, 400 000 €, allouées à parité par l'Etat et la Région resteront sans changement. Le différentiel, 380 000 € sera financé par un emprunt de 250 000 € déjà obtenu, et un recours à nos fonds propres pour un montant de 130 000 €. La TVA, récupérable puisqu'il s'agit d'investissement, sera financée par un prêt relais de courte durée.

Le second dossier qui a mobilisé le conseil communautaire durant ces dernières semaines a été celui du Schéma de Cohérence Territoriale.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Défini par la loi SRU de décembre 2010, un **SCoT** est un document : cadre de référence pour l'aménagement d'un territoire. Ce dernier prend en compte l'organisation générale de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, l'aménagement commercial, l'environnement... Projet de développement d'un territoire à 10 ou 20 ans, le **SCoT** est un outil de planification dont l'objet premier est d'assurer la cohérence des choix opérés dans les documents d'urbanisme, PLU ou cartes communales. Il permet notamment de préserver les espaces réservés aux activités agricoles ou forestières, d'équilibrer la répartition territoriale en matière d'implantation de commerces et de services, ou bien encore de définir les stratégies à mettre en œuvre en matière d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Elaborer un **SCoT** oblige donc à une réflexion approfondie sur le devenir du territoire, la loi obligeant à ce que son emprise soit à l'échelle d'au moins deux Communautés de communes.

Au vu de cette obligation, une alternative s'offrait à nous : adhérer au **SCoT** de Troyes comme l'a fait l'an dernier la Communauté de communes des Portes du Pays d'Othe ou bien créer un nouveau **SCoT** en nous associant avec d'autres communautés de communes voisines.

Il est ressorti très majoritairement de nos réflexions que les problématiques spécifiques qui sont celles de nos territoires ruraux étaient différentes de celles rencontrées en milieu urbain ou péri urbain, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous engager dans l'élaboration d'un nouveau **SCoT**, en partenariat avec les Communautés de communes du Val d'Armanche et de Chaource.

Ce choix est d'autant plus cohérent que depuis six ans maintenant, nous avons engagé un travail en commun avec ces deux communautés de communes, en participant ensemble à répondre à un appel à projet européen, lequel ayant obtenu une réponse positive nous a permis de bénéficier de plus de trois millions d'euros de subventions. Par ailleurs, il est à noter qu'en ce moment nous travaillons avec ces deux mêmes territoires à la création d'un Pôle touristique, lequel permettra de mutualiser les actions mises en œuvre aujourd'hui par nos trois offices de tourisme respectifs.

La mobilisation des élus de notre communauté de communes devra donc être importante dans les prochains mois afin de répondre à l'impératif fixé par la loi, laquelle impose la création du nouveau **SCoT**, au plus tard pour le 1er janvier 2017.

Mais avant, et dans les prochaines semaines il nous faudra travailler à l'élaboration du budget 2015, lequel eu égard aux restrictions budgétaires de l'Etat, sera sans nul doute un exercice périlleux à mener à bien.

Qui donc disait que la vie d'élus était une vie faite de tranquillité et de repos !

Avec ma cordiale amitié,

Yves FOURNIER
Président de la CDCPOA

COMITÉ DE JUMELAGE DU PAYS D'OTHE



ATTENTION

Des informations erronées circulant actuellement sur notre territoire, le Comité de Jumelage du Pays d'Othe confirme que la traditionnelle **Fête du Jumelage** aura bien lieu le **samedi 13 juin 2015 à Aix-en-Othe**.

Marc FOURNIER
Président du Comité de Jumelage

PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu
le 3ème mercredi de chaque mois
de 9 h 30 à 12 h 00.

Dans les locaux de la mairie
d'Aix en Othe,
1 avenue Georges Clémenceau.

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

CDAD 10

Pour les habitants de la Communauté
de communes du Pays d'Othe Aixois.

Permanences d'informations et d'orientation
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

Mercredi 4 Mars 2015
14 h 30 - 16 h 30
Mercredi 1 Avril 2015
14 h 30 - 16 h 30

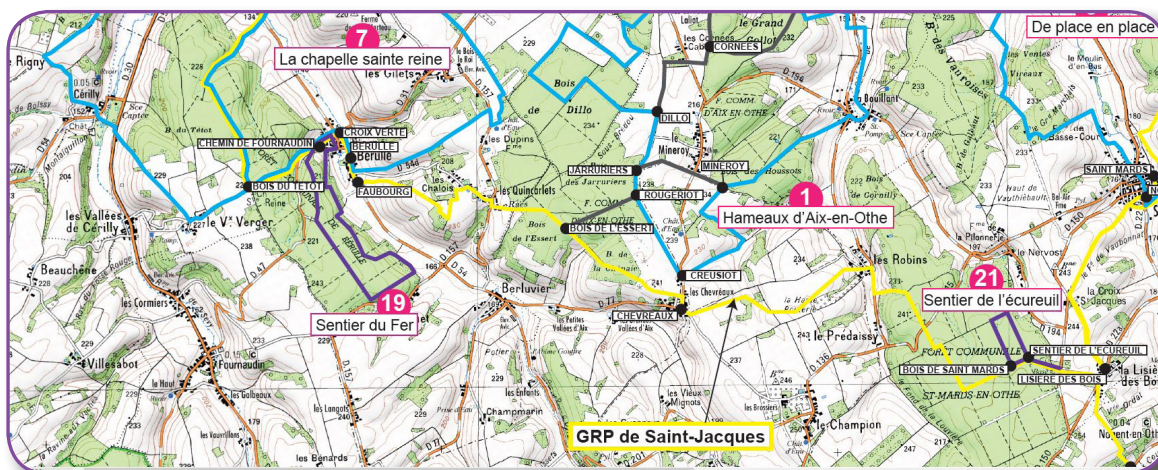


Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la
Communauté de communes - **03 25 46 70 63**

LE RÉSEAU DE SENTIER DE RANDONNÉE

La mise en place du réseau de sentiers de randonnée du Pays d'Othe est en train d'être achevée. Grâce à lui, vous aurez la possibilité de parcourir à votre guise la partie auboise de la forêt d'Othe à pied, à VTT ou à cheval.

Ce réseau reprend l'ensemble des itinéraires existants. Il s'agit notamment des sentiers conçus et gérés par la Fédération de Française de Randonnée Pédestre. Parmi eux figure l'émblématique « sentier de grande randonnée 2 » (GR 2)® reliant Dijon (Côte-d'Or) au Havre (Seine-Maritime) en passant par Paris et traversant d'est en ouest notre territoire. Si vous souhaitez faire un circuit de quelques jours, les GR de Pays de Saint Jacques®, du Cidre® et du Tour des Forêts d'Othe® sont faits pour vous : entre deux journées de marche vous pourrez bénéficier des nombreuses possibilités d'hébergement et de restauration du territoire. Pour des promenades à faire dans la journée, l'Office du Tourisme du Pays d'Othe et de la Vallée de Vanne a créé des Boucles en partenariat avec notre Communauté de communes et celle des Portes du Pays d'Othe. Par ailleurs, afin de découvrir notre richesse historique et patrimoniale, des sentiers thématiques existent et sont détaillés sur des plaquettes touristiques et des panneaux d'informations sur le terrain. Il s'agit du Chemin de la mémoire qui rappelle la résistance héroïque du Maquis de Saint Mards, le Sentier du fer qui montre comment cette ressource était jadis exploitée à Bérulle ou le Sentier de l'Écureuil qui permet de découvrir la forêt à partir de la Base de Loisir de Saint Mards en Othe.



L'intérêt d'un réseau de randonnée ? la modularité !

Si cette offre existe déjà depuis de nombreuses années, l'intérêt du réseau permet une grande modularité. Tout d'abord, entre les différentes pratiques : il permet de définir la longueur et le niveau de difficulté. De plus, pour les habitués du territoire que sont les habitants, les résidents secondaires ou les visiteurs des agglomérations voisines, il permet de varier les itinéraires à l'infini. Le réseau constitue l'aboutissement d'un travail de longue haleine entrepris par le Syndicat Mixte du Pays d'Othe dès la fin 2006 pour la première tranche puis repris par la Communauté de communes pour sa mise en place sur son territoire. Il a été financé avec l'aide de l'Europe à travers le programme Leader Othe-Armance et de la

Région Champagne-Ardenne. L'Office du Tourisme du Pays d'Othe et de la Vallée de Vanne se chargera de l'information à travers des cartes qui seront en vente dès le début de la saison touristique et qui seront également affichées au centre de chacun des villages.



Jérôme RONCIN
Chef de projet environnement
et développement de la Communauté de communes

AU FIL DE NOS COMMUNES :



Arrivé sur la commune en Juin 2010, je m'y suis très rapidement intégré et investi. Originaire du Nord de la France, j'essaye d'amener de la bonne humeur, de la chaleur, de la convivialité et rassembler pour trouver un nouvel élan dans le village. Car chez nous il y a un dicton qui dit : « Dans le Nord on n'a pas de soleil, mais il se trouve dans notre cœur... ». Donc, avec ces belles paroles, je vous présente un petit historique de notre commune.

Vulaines, première commune à l'entrée du département de l'Aube, la RD660 anciennement RN60 reliant Nancy à Orléans et la voie ferrée « ligne stratégique car pendant la guerre elle servit au transport de matériels militaire » entre Troyes et Sens. Commune du canton d'Aix-en-Othe, sur l'emplacement présumé de l'ancien

Clanum (vers 160 ap JC). Volainnes, Vullaines, 1328 Vullainnes-sur-Vannes, Wulaines. Cette commune fait partie du canton de Rigny de 1790 à l'an IX.

Nombreux sont les objets de l'âge de la pierre trouvés sur le territoire de Vulaines. D'après Boutiot, le nom de Vulaines serait d'origine celtique, en raison de sa situation sur un cours d'eau « La Vanne » bordé de marais. L'ancienne route gallo-romaine de Honfleur à Troyes passant par Lillebonne, Rouen, Paris, Montereau, Sens, entre dans la vallée de la Vanne, passe à Vulaines et arrive à Troyes.

NOTRE MAIRIE ET ANCIENNE ÉCOLE



On ne trouve d'école à Vulaines qu'à partir de 1748. En 1825, acquisition d'une maison d'école et mairie, située dans le haut de la rue du Moutier (rue du Montier de nos jours), proche de l'église.

En 1848, la mairie et maison d'école est établie dans le bas de la rue du Moutier. Cette construction disparaît en 1900 et, sur son emplacement, s'élève le bâtiment actuel, bien approprié aux besoins de la commune.

Vulaines n'a jamais eu qu'une école mixte. Le nombre d'élèves en 1933 était de 36, et le Directeur : M. Vannier. L'école située à l'arrière de la Mairie a été transférée en 2012 à St Benoit-sur-Vannes suite à un regroupement scolaire des 5 communes environnantes.

Ancien lavoir

Les briques viennent du hameau du Jard près d'Aix-en-Othe ou des fourneaux de M. d'Ambly.



Les tuiles proviennent de Mesnil-Saint-Père ou de Montiéramey, le sable de mines et les silex du territoire de Vulaines et la pierre de taille. Transformé depuis en bergerie.

Ancien moulin



Il fut transformé en cidrerie en 1924, puis par la suite transformé en habitation.



Ancienne gare

Celle-ci était fonctionnelle jusque dans les années 1970, elle fut ensuite transformée en habitation.

LA « LITRE » DE NOTRE COMMUNE

Les murs intérieurs de l'église de Vulaines portent encore la « litre » seigneuriale. Lors des funérailles d'un jeune seigneur au Moyen âge on peignait ou on tendait sur le pourtour des murs de l'église, une bande d'étoffe de couleur noire, appelée « litre » sur laquelle se détachaient les armes du seigneur. Certaines litres ou parties de litres

ont survécu, comme à Vulaines. Sur les armes de Claude-Esprit a été ajouté en 1701 un petit blason semblant appartenir à un membre de la famille des Ursins, peut-être François de Harville. L'ensemble est couronné d'une couronne de Marquis. Généralement la « litre » ornait les murs d'une chapelle mortuaire.



Deux blasons sont accolés :

- A gauche le blason de Claude-Esprit Jovenel de Harville des Ursins, marquis de Trainel, né en 1723.
- A droite les armes écartelées de Marie-Antoinette de Goyon de Matignon, mariée avec Claude-Esprit le 10 Février 1744.

VULAINES VU PAR SON MAIRE

NOTRE EGLISE ST ANTOINE



L'église Saint-Antoine est bâtie sur la hauteur, à l'extrémité du pays. Le plan de cette église, dont la construction en grès et en silex remonte à la fin du XIII^{ème} siècle, est rectangulaire, à une seule nef se divisant en trois parties : la nef, le chœur et le sanctuaire. La porte principale, d'une grande simplicité, a conservé son caractère primitif du XIII^{ème} siècle. Elle se compose de deux archivolttes à biseau sur lesquelles, depuis peu, on a gravé Adorate Dominum. Elle repose sur deux pieds-droits, reconstruits en briques. Au dessus de cette porte, un œil-de-bœuf éclaire la nef ; de chaque côté, deux bas-reliefs

modernes se dressent sur des consoles à faces de chérubins.

A droite, Jésus est chargé de sa croix ; au-dessus, un vase funéraire. A gauche un Ecce Homo et au dessus, le Christ en croix. La façade se termine par un pignon que maintiennent, à ses extrémités, des contreforts à retraite, qui ont conservé le caractère du temps, comme du reste tous ceux qui maintiennent les murs extérieurs de l'église. Le clocher comporte trois cloches, actionnées par deux sonneurs (M. Paris Robert et M. Plisson Maurice) pour les deuils et aujourd'hui automatisées.

LE MONUMENT COMMÉMORATIF

Le 25 Juillet 1919 décision d'érection d'un monument aux morts. L'achat d'un are de terrain à l'angle de la R.N. 60 et de la R.D. 54, le 6 Mai 1920 avait coûté 200 francs.

23 noms sont inscrits sur ce monument en mémoire de nos enfants de Vulaines mort pour la France.



GUIDE DES CROIX DES CHEMINS

La commune possédait six croix il en reste à ce jour quatre.



La croix Lucquin appelée aussi croix du Calvaire. Celle-ci est très chargée et supporte de nombreuses inscriptions : « heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui ont le cœur pur, heureux ceux qui ont faim et soif de la justice ». Un motif en fonte représente blé et raisin, la table de la loi (IV-V), l'Eucharistie avec I-H-S, un tabernacle, une mitre, l'agneau pascal sur le livre scellé, missel, étole, ciboire, une couronne et au-dessus un ecce homo, le tout surmonté d'un cœur.



Venant de l'Yonne par la RD.60, au panneau de signalisation indiquant l'entrée du pays, à droite croix Saint-Antoine, titulaire de l'église.



En direction, de Rigny-le-Ferron, au premier carrefour, à droite, une croix a été restaurée. Sur le fût de la colonne, l'emplacement d'une niche est occupé par la statuette de Saint Joseph, on lit : « Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi, est mort sur une croix pour nous servir de modèle et nous racheter. Saint Joseph, priez pour nous. Ravion Destrot Joseph, Paul. 1855 ». Cette croix a perdu son Christ, on voit cependant un triangle, emblème de la sainte Trinité. Au bas du socle, on lit : « Lacotte à Vulaines ».



Un deuxième monument vient accentuer le pêle-mêle de cette décoration : calvaire, les quatre évangélistes ; au-dessous un sépulcre et en côté, sur ses parois, deux anges adoreurs. Derrière « Contemplez, ô passant, s'il y a une douleur semblable à celle qui m'a été faite. Que sera fait du bois sec, si le bois vert a été ainsi ».

Ce fut compliqué de choisir car notre commune a beaucoup de charme et de choses à raconter, mais il m'aurait fallu plus de pages.

J'espère que cet aperçu sommaire de notre commune vous a plu, alors n'hésitez pas à passer..

Laurent PROYART
Maire de Vulaines

FOIRE AUX VINS DE L'AVCL



L'Association Vanne Culture et Loisirs organisera sa foire aux vins et produits des terroirs à Pâlis les **9 et 10 mai**.

Cette 11^{ème} édition sera à la hauteur des précédentes, **plus de 40 exposants, producteurs** majoritairement, venant de différentes régions de France, proposeront leurs savoir faire, produits bretons, vins de Bordeaux, Armagnac, Champagne, etc.

Les visiteurs, l'an passé, étaient au nombre de 4000 et ne manqueront pas cette année encore ce rendez-vous. Un des plus grands de l'ouest aubois, et dépassant les limites de notre département.

Des animations sont prévues, le groupe de musique française **La Bastide** fera encore apprécier ses créations



ENVIRONNEMENT : LE TOUT VENANT

Le « Tout-venant » représente l'une des principales catégories de déchets collectés en déchèterie.

Si la collecte sélective se pratique à la maison (pour les emballages, le verre ou les papiers par exemple), c'est aussi la base du travail effectué en déchèterie.

Ainsi, la ferraille est revendue, les déchets verts sont compostés, les cartons sont recyclés, les déchets toxiques sont traités...

Il n'y a guère que le « Tout-venant » qui n'est pas valorisé. Le Tout venant pour la déchèterie, c'est l'équivalent des ordures ménagères résiduelles à la maison : y va tout ce qui ne peut pas être recyclé. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de filières de recyclage pour certains déchets ou parce qu'ils n'ont pas les qualités requises pour leur valorisation (le bois peint par exemple empêche son traitement par compostage ou valorisation énergétique).

Malheureusement, nombre de déchets ne sont pas traités parce qu'ils ne sont pas triés ou le sont mal. C'est vrai que pour les usagers, la benne « Tout-venant » est souvent la solution de facilité sur le site de la déchèterie. Pourtant, cette solution présente un coût environnemental et financier énorme. Environnemental d'abord : tout comme les ordures ménagères, le « Tout-venant » de la déchèterie finit à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Aubin à côté de Nogent.



Ces déchets y sont déversés dans d'immenses alvéoles étanches avant d'être enfouis : pas très sympathique pour les générations futures.

Sur le plan financier, le seul traitement du « Tout-venant » atteint presque 61 € la tonne auquel s'ajoute les 20 € d'une taxe sur les activités polluantes ce qui fait 81 € la tonne sans parler des frais de transport. A titre de comparaison, le traitement du bois coûte moins de 41 € et celui des déchets verts 21 €. Quant au carton et à la ferraille, ils sont revendus...

C'est donc dans l'intérêt de tous qu'il est indispensable de réduire la part du « Tout-venant » en déchèterie. Prochainement, la mise en place d'une filière spécifique permettra de traiter à part les déchets de l'ameublement (meubles, literie) grâce au financement provenant de l'éco-participation.

D'autres pistes sont en réflexion : favoriser le réemploi des objets...

D'ici là, pensez à trier en préparant vos déchets avant de venir à la déchèterie. Sur place, les gardiens sont là pour vous y aider. En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel à eux. Prochainement, la plaquette d'information sur la déchèterie sera rééditée et une signalétique plus explicite sera posée sur place.

Jérôme RONCIN
Chef de projet environnement
et développement de la Communauté de communes

LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

SAMEDI 7 MARS **VILLEMAUR-SUR-VANNE**

Concours de TAROT à la salle des fêtes, organisé par l'AVCL.
Tel : 06 72 00 36 62

DIMANCHE 8 MARS **MARAYE-EN-OTHE**

Thé dansant à la salle des fêtes
15 h - 10 € / personne.
Orchestre Jean-Baptiste Vaz,
organisé par Maraye pour Tous.
Tel : 03 25 43 68 90

MARDI 10 MARS **AIX-EN-OTHE**

Cinéma
La MJC-MPT, la Ligue de l'Enseignement, la ville d'Aix-en-Othe et l'ACA proposent la projection du film LA FAMILLE BÉLIER de E. Lartigau.
Salle de la MJC - 20 h 30.
Adulte : 6 € - Enfant : 3,50 €



DU 7 MARS AU 30 AVRIL **AIX-EN-OTHE**

Exposition. «Anatomies Urbaines» de Andrea Tampieri, exposition présentée à l'Office de Tourisme du Pays d'Othe.
21 Rue des Vannes - Aix-en-Othe

SAMEDI 7 MARS **AIX-EN-OTHE**

Projection de photos. En juillet 2014, un groupe de 19 personnes est allé visiter Moscou et l'Anneau d'Or. De nombreuses photos ont été prises, entre autres par Gérard Bisson. Il nous en présentera une sélection et en fera le commentaire à la salle de la MJC. Venez nombreux pour partager les souvenirs d'un très beau voyage. L'après-midi se conclura avec des dégustations de produits russes.
Entrée: 2 €

VENDREDI 13 MARS **PÂLIS**

Théâtre'O bistrot à la « Brasserie des Tilleuls ». Un spectacle+un repas, spectacle : David SIRE.
Réservation obligatoire. Tarif : 25 €.
Tel : 03 25 46 87 96

SAMEDI 14 MARS **SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Théâtre'O bistrot au « Gril'Othe ». Un spectacle+un repas, spectacle : David SIRE. Réservation obligatoire.
Tarif : 27 €.
Tel : 03 25 70 10 03

SAMEDI 14 MARS **PÂLIS**

Repas à thème
Organisé par Pâlis Animation.

DU 9 AU 14 MARS ET DU 16 **AU 19 MARS**

SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
Exposition. Le Point Lecture de Saint Benoist sur Vanne présente l'exposition Napoléon dans l'Aube à la salle des fêtes.

SAMEDI 21 MARS **SAINT-MARDS-EN-OTHE**

Cinéma, diffusion de LA FAMILLE BÉLIER, 20 h au lavoir, organisé par la MPT le Lavoir.

DIMANCHE 29 MARS **PÂLIS**

Repas à thème
Organisé par Pâlis Animation.

MARDI 31 MARS **AIX-EN-OTHE**

Assemblée Générale d'EPISOL aura lieu à 16 h 30, à la salle des Mariages à la mairie.



SAMEDI 4 AVRIL **PÂLIS**

Chasse à l'oeuf.
Organisé par Pâlis Animation.

4 ET 5 AVRIL **LES BOULINS** **MARAYE-EN-OTHE**

Randonné chiens de traîneaux.
Renseignements :
06 46 08 48 49

SAMEDI 11 AVRIL **MARAYE-EN-OTHE**

Chasse aux oeufs.
Organisé par Maraye pour Tous.
Tel : 09 80 40 11 39

SAMEDI 11 AVRIL **AIX-EN-OTHE**

Concert
Concert de « la Volière » à 20 h.

DIMANCHE 19 AVRIL **PÂLIS**

Dimanche à la campagne.
Portes ouvertes sur les ateliers, produits du terroirs, musique, ateliers pour enfants, exposition « Paris en scène » de Claude Michel Masson.
Au Domaine du Tournefou

DIMANCHE 19 AVRIL **LE PAYS D'OTHE**

Un dimanche à la campagne.
Le 3ème dimanche d'avril, près de 300 agriculteurs, éleveurs, artistes et associations accueillent les amateurs de qualité de vie pour un moment de convivialité...

DU 21 AU 25 AVRIL **PÂLIS**

Théâtre
Atelier théâtre pour enfants de 8 à 12 ans, animé par Christine Saillet.
christine.saillet@theatre-enfant.org

DU 27 AU 1^{ER} MAI **PÂLIS**

Théâtre
Atelier théâtre pour enfants de 8 à 12 ans, animé par Christine Saillet.
christine.saillet@theatre-enfant.org

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

Horaires d'hiver (du 1er Octobre au 31 Mars)

Lundi	Fermé
Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Dimanche	Fermé

Chemin du Four - Route de Villemoiron
10160 Aix-en-Othe
Tel : 03 25 81 18 39

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

Horaires d'été (du 1er Avril au 30 Septembre)

Lundi	Fermé
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h*
Dimanche	Fermé

* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix en Othe
Tel : 03 25 46 70 63
Fax : 03 25 46 66 03
SITE WEB : cdc-pays-othe-aixoix.jimdo.com

Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'OTHE ET DE LA VALLÉE DE LA VANNE

21, rue des Vannes - 10160 Aix-en-Othe
Tél : 03 25 80 81 71 - **Email :** ot.pays.othe@wanadoo.fr
SITE WEB : www.tourisme-paysdothe.fr



Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur l'application OTHE ARMANCE.

Disponible sur App Store et Google play

Horaires hors saison

Lundi	Fermé
Mardi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Mercredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi	10 h à 12 h 30
Vendredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Samedi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Dimanche	Fermé

Directeur de la publication

Yves FOURNIER

Impression

La Renaissance

Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoix

Tirage

3900 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2015